



DUBAÏ ET ABU DHABI ARCHITECTURE ET EXPO UNIVERSELLE



Voyage exceptionnel du 15 au 21 décembre 2021
En compagnie de l'architecte Inès Lamunière



AU TIGRE VANILLÉ
CREATION DE VOYAGES

INTRODUCTION

En moins de 50 ans, Dubaï et Abu Dhabi sont passés du statut de petits ports régionaux à celui de cités futuristes avec des projets plus pharaoniques les uns que les autres. Vous découvrirez les lieux emblématiques et projets architecturaux de ces deux villes avec un guide francophone de qualité et en compagnie d'un architecte de renommée internationale

Ce voyage sera également l'occasion de vous rendre à l'Exposition Universelle qui permet au cœur d'une seule ville de découvrir les réalisations technologiques de plus de 190 pays, et de visiter les pavillons de votre choix.

Que vous soyez professionnels de l'architecture ou curieux de découvrir ces villes de démesure sous un angle thématique, les Emirats ne manqueront pas de vous étonner.



Plus haut bâtiment au monde en forme de cadre, Dubaï Frame a été conçu par l'architecte mexicain Fernando Donis. Sa structure est habillée de panneaux perforés en aluminium.

VOTRE GUIDE : INES LAMUNIERE

Architecte EPFL SIA FAS, elle co-dirige l'agence dl-a, designlab-architecture à Genève.

D'importants projets sont en cours : l'extension de la Gare de Genève, la nouvelle tour de Pictet Group, le Centre Œcuménique des Eglises. Leurs travaux font l'objet de publications et expositions en suisse et à l'étranger, récemment, « It's all about space », à l'ISR Milan.

Professeure honoraire EPFL, elle a enseigné le projet d'architecture au Master et à l'Ecole doctorale et dirigé la section d'architecture de l'EPFL (2008-2011).

Elle reçoit en 2011, le prix Meret Oppenheim (Swiss Art Prize) et, en 2017, l'insigne de Chevalière des arts et lettres en France.



JOUR PAR JOUR

Horaires des vols

Mercredi 15 décembre 2021

Air France AF1643 et AF662: Genève – Paris - Dubaï – 10h30 > 23h20

Mardi 21 décembre 2021

Air France AF655 et AF1642: Dubaï – Paris - Genève – 01h30 > 09h40

Itinéraire

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	Mercredi 15/12/2021	Genève - Dubaï	vols	ME Dubaï	
2	Judi 16/12/2021	Dubaï		ME Dubaï	B, L
3	Vendredi 17/12/2021	Dubaï		ME Dubaï	B
4	Samedi 18/12/2021	Dubaï – Abu Dhabi		Park Hyatt	B, L
5	Dimanche 19/12/2021	Abu Dhabi		Park Hyatt	B, L
6	Lundi 20/12/2021	Abu Dhabi - Dubaï		Nuit dans l'avion	B, D
7	Mardi 21/12/2021	Dubaï - Genève	vols		

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : Mercredi 15 décembre 2021

Genève - Dubaï

Le matin, rendez-vous à l'aéroport de Genève pour prendre votre vol via Paris pour Dubaï à bord de la compagnie Air France. A votre arrivée, formalités d'entrée dans le pays et rencontre avec votre guide francophone.

Vous prendrez directement la route pour votre l'hôtel : vos chambres seront à disposition dès votre arrivée dans la nuit.



Nous vous proposons de séjourner dans une étonnante adresse au décor de science-fiction : le ME Dubaï. À deux pas du Burj Khalifa, un gratte-ciel futuriste tout en courbe accueille désormais cet hôtel ME Dubaï, entièrement dessiné par l'architecte star Zaha Hadid.

L'atrium, aux allures de vaisseau spatial, tout en balcons et en lignes sinueuses, dessert les 74 chambres et 19 suites de l'hôtel, aux différents jeux de couleurs. Cet hôtel 5-étoiles compte également un spa de 650 m2 avec piscine en plein air. Véritable « resort urbain », on retrouve au ME Dubaï plusieurs restaurants et un programme culturel riche qui vise à favoriser la culture et les artistes du Moyen-Orient.



Nuit à l'hôtel ME Dubaï.

Jour 2 : Jeudi 16 décembre 2021
Dubaï : Perspectives d'avenir et architecture

Matinée libre.

Après le repas du midi, nous vous proposons une approche architecturale de la ville en compagnie d'un guide spécialiste des projets architecturaux des Emirats.



Dubaï est le paradis des architectes et concentre une attention particulière sur les réalisations de haut vol dans tous les sens du terme. Cette journée permettra de discuter en détail des réalisations les plus significatives. Un excellent moyen d'établir des repères et de mieux apprivoiser la ville.

Vous découvrirez comment le boom pétrolier du XXe siècle a transformé le paysage urbain de Dubaï presque du jour au lendemain, et approcherez les bâtiments les plus remarquables de la ville.

Vous vous rendrez à l'hôtel de luxe Burj Al Arab et à l'étonnante tour Cayan.



Vous emprunterez ensuite le monorail pour vous rendre sur « Palm Jumeirah », la plus grande île artificielle du monde.



Nous vous proposons ensuite de monter en haut de la tour Burj Khalifa. Après avoir emprunté les ascenseurs à double pont les plus rapides au monde, avec une vitesse de croisière de 10 m / seconde, vous atteindrez le sommet et pourrez bénéficier d'une vue spectaculaire sur la ville.



Vous vous rendez ensuite au musée du Futur. Tout d'abord, pour son bâtiment unique avec son aspect futuriste et sa façade extérieure en acier où s'illuminent des caractères de calligraphie arabe. Il s'agit peut-être du bâtiment le plus complexe jamais réalisé.



Ce musée est principalement destiné à nous permettre d'anticiper le changement climatique pour 2050, de comprendre comment la technologie peut améliorer notre corps et notre esprit et contribuer au développement social et économique.

Enfin, vous découvrirez la tour O-14 au cœur du quartier des affaires. La coque en béton de la tour est non seulement la structure du bâtiment, mais crée également une façade en dentelle ouverte à la lumière, à l'air et aux vues.



Nuit à l'hôtel ME Dubaï.

Jours 3 : Vendredi 17 décembre 2021

Dubaï : Visite de l'Exposition Universelle

Deux journées consacrées à la visite du site de l'Exposition Universelle 2020. C'est avec un guide que vous visiterez les premiers pavillons qui présentent l'innovation et l'ingéniosité humaine. Vous serez ensuite libres de faire votre choix parmi les 190 pavillons.



Voici quelques pavillons que vous pourrez visiter :

Pavillon Suisse

Le Pavillon Suisse «Reflections» s'articule autour d'un discours sur les aspects clés de la culture, de la nature et des innovations de la Suisse, présentés à travers une série d'éléments et d'images interactifs: les paysages époustouflants du pays ainsi que ses solutions pour un avenir durable, dont témoignent ses technologies, ses innovations et ses réalisations scientifiques.

La Suisse se présentera dans une structure temporaire cubique iconique inspirée des tentes bédouines. La construction, l'exploitation et l'entretien du pavillon reflètent tous le thème durable de l'Expo, «Connecting Minds, Creating the Future». Le pavillon lui-même a été créé à partir d'éléments d'échafaudage et de textiles fabriqués avec des produits durables, à la fois faciles à installer et à démonter.

Le projet sélectionné par la Suisse et conçu par le cabinet d'architectes zurichois OOS, en collaboration avec Bellprat Partner et Lorenz Eugster, dénote, vu de l'extérieur, un parti pris architectural audacieux. De l'intérieur, il propose une expérience unique. Les visiteurs, en cheminant à travers le pavillon, ont tout le loisir de contempler de magnifiques paysages suisses mais aussi de découvrir un pays qui concilie tradition et innovation de pointe.

Le concept propose un voyage invitant les visiteurs à traverser le pavillon et à faire l'expérience de valeurs spécifiquement suisses. Cet itinéraire se subdivise en trois actes, chacun reflétant les thèmes principaux : 'Typically Swiss', 'Discover Opportunities and Possibilities' et 'Connecting Minds, Creating the Future'.



Pavillon France

Le Pavillon France pendant l'Exposition universelle de Dubaï veut témoigner de l'engagement de la France dans la construction du monde de demain par le biais d'initiatives et d'actions politiques, économiques, culturelles et sociales. Les partenaires, parties prenantes et talents français mis à l'honneur exprimeront leur engagement français pour la construction d'une société durable permettant ainsi à la France de défendre sa vision nouvelle d'un progrès responsable.



Cinq expositions temporaires se succéderont pendant les six mois de l'Exposition universelle. Successivement chacune mettra à l'honneur un art : numérique (Notre-Dame de Paris, l'Expérience), arts de la table (L'art de vivre à la française, un rêve à partager), l'art cinétique (la Chambre de Chromosaturation), l'architecture (La Société du Grand Paris) et la mode (De A à Z : l'abécédaire de Jean-Paul Gaultier).

Pavillon Chine

Le Pavillon de la Chine est l'un des plus grands à l'Expo 2020 Dubai, avec 4 636 m². Le Pavillon de la Chine symbolise l'espoir et un avenir radieux. Il a été conçu selon le principe de la combinaison des cultures chinoise et occidentale avec la culture chinoise comme élément central.



Nuit à l'hôtel ME Dubaï.

Jour 4 : Samedi 18 décembre 2021

Dubaï - Abu Dhabi : Visite de l'Exposition Universelle

Journée consacrée à la visite de l'exposition universelle.

En fin d'après-midi, départ en bus pour Abu Dhabi, la capitale des Emirats.

Vous séjournerez au Park Hyatt Abu Dhabi, situé sur une plage à l'environnement naturel protégé sur l'île de Saadiyat. Cet établissement est au carrefour des routes principales qui traversent cette ville arabe animée, avec le centre-ville, les quartiers des affaires et de nombreux parcs et plages à seulement quelques minutes de là. Généreuses et élégantes, toutes les chambres ont un balcon privé. Prenez vos repas dans une ambiance arabe moderne et savourez un cocktail sur la plage interminable, au coucher du soleil.



Nuit au Park Hyatt Abu Dhabi.

Jour 5 : Dimanche 19 décembre 2021

Abu Dhabi

Sur deux journées, nous vous proposons un tour des plus grandes réalisations architecturales d'Abu Dhabi dont l'étonnante Capital Gate, une tour penchée de 160 m de haut qui s'incline à un angle de 18°, soit 14° de plus que la tour de Pise.



Les autres principales structures qui valent le détour sont Ferrari World Abu Dhabi, le campus de l'Institut Masdar et les Etihad Towers.



Parmi les architectes célèbres ayant construit des bâtiments dans la ville figurent Zaha Hadid Architects, Jean Nouvel, Frank Gehry, Tadao Ando et Foster + Partners. D'autres architectes importants ont construit dans la ville, notamment RMJM, KPF, Aedas, Benoy et DBI Design.

Déjeuner à l'emblématique Louvre Abu Dhabi, le premier musée universel du monde arabe conçu par l'architecte Jean Nouvel, puis après-midi consacrée à sa visite. Ses collections, constituées de prêts des grands musées français et étrangers complétés par de prestigieux achats du musée, illustrent des thèmes communs à toutes les civilisations de la planète.



Passage enfin par le musée Guggenheim Abu Dhabi dont l'ouverture est prévue pour 2022. Il sera une des composantes du vaste district culturel envisagé sur l'île

de Saadiyat, avec le Louvre-Abu Dhabi de Jean Nouvel, la Cité des arts (Performing Art and Conference Center) de Zaha Hadid, le Musée maritime de Tadao Andō et le musée national Cheikh Zayed de Norman Foster.



Nuit au Park Hyatt Abu Dhabi.

Jour 6 : Lundi 20 décembre 2021

Abu Dhabi - Dubaï

Poursuite des visites.

Retour à Dubai en fin de journée pour prendre votre vol sur Genève via Paris qui décollera à 1h30 du matin.

Nuit dans l'avion.

Jour 7 : Mardi 21 décembre 2021

Dubaï - Genève

Arrivée au bord du Léman en début de matinée.

QUELQUES PAVILLONS EN IMAGE



pavillon USA



pavillon UK



Pavillon Chine



pavillon Japon



Pavillon France



Pavillon France

PRIX ET PRESTATIONS

Prix

CHF 7'450.-

Prix par personne sur la base de chambre double, pour un groupe de 10 à 15 personnes

Option : Prolongation balnéaire – Oman

Autres départs avec guide architecte : 26 déc. / 3 Janv. / 12 et 19 fév.

Prestations incluses

- Les vols internationaux Genève - Dubai – Genève en classe économique sur Air France (supplément classe affaires sur demande)
- L'hébergement en chambre double comme suit (ou établissements similaires) :
Dubai : ME Dubaï
Abu Dhabi : Park Hyatt
- Les repas tels que mentionnés
(P : petit déjeuner ; L : déjeuner ; D : dîner)
- L'accompagnement au départ de Genève par un architecte
- Les services d'un guide francophone lors des visites guidées
- Tous les transferts et trajets en minibus privé et climatisé avec chauffeur
- Les droits d'entrée pour l'Exposition universelle, les sites et musées
- Une documentation de voyage

Non compris

- Les boissons et repas non mentionnés
- Les options de choix de sièges
- Les activités non incluses (soirées)
- Les éventuels pourboires
- L'assurance annulation/assistance obligatoire

Ce voyage peut être organisé aux dates de votre choix et accompagné par d'autres architectes. Il peut être réalisé sur base privative, pour une entreprise ou un groupe.

FORMALITES D'ENTREE AUX EMIRATS

Les informations suivantes concernent les citoyens suisses résidant en Suisse et sont publiées sous réserve de modification par les autorités suisses ou du pays concerné (autres nationalités / pays de résidence : nous consulter).

La participation au voyage implique de se conformer aux exigences décrites ci-dessous ainsi qu'à leurs **changements éventuels**.

Le pays est-il actuellement ouvert ?	Oui
Quarantaine requise sur place ?	Non
Quarantaine requise au retour ?	Non
Un test PCR est-il requis ?	Oui, même en cas de vaccination complète , un test PCR max 72h avant l'arrivée est à présenter à partir de l'âge de 6 ans Pour les personnes non vaccinées : Un test PCR max. 72h avant l'arrivée sur place. Pour la ville d'Abu Dhabi, les personnes non vaccinées n'auront pas accès aux lieux fermés (musées, malls etc)
Vaccinations obligatoires ?	Aucune. Veuillez vérifier que vos vaccins usuels sont à jour (hépatite, tétanos...)
Un visa est-il requis ?	Visa de tourisme délivré à l'arrivée
Règles sur place :	Dans les Emirats, le port du masque est obligatoire pour toute sortie. En cas de manquement aux règles, les

contrevenants s'exposent à des sanctions pouvant s'élever à 3000 AED d'amende.

Voyager en temps de Covid nécessite de s'adapter aux normes sanitaires locales, lesquelles peuvent changer dans des délais très courts. Notamment, on ne peut exclure que certains lieux ou sites touristiques subissent des fermetures non prévisibles.

Certificat Covid-19 et conditions d'entrée

Pour voyager, vous devez être d'accord d'être soumis à un test PCR si cela est demandé, avant le départ ou sur place, que vous soyez vacciné ou non, même si celui-ci n'était pas requis au moment de votre inscription.

Si le certificat Covid-19 est nécessaire au voyage, une copie vous sera demandée lors de votre inscription afin de nous aider à compléter les formulaires d'entrée.

Si vous n'êtes pas vacciné, nous attirons votre attention sur le fait que l'OFSP recommande de se faire vacciner avant de voyager à l'étranger et que les conditions d'entrée d'un pays peuvent changer à tout moment. De plus en plus de pays exigent un certificat Covid-19 valable pendant toute la durée du voyage, sous la forme d'un QR code, voire imposent la vaccination. Si ces conditions d'entrée devaient être mises en place après votre inscription, cela ne sera pas une raison valable d'annulation.

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sarl (ci-après CDV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et CDV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par CDV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et CDV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à CDV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec CDV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/fras issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, CDV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par CDV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si CDV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, CDV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, CDV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, CDV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à CDV. La réception de votre déclaration auprès de CDV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part de CDV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 CDV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

CDV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV. CDV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par CDV

5.1 CDV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 CDV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 CDV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. CDV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

CDV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, CDV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si CDV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, CDV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par CDV

6.1 CDV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, CDV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. CDV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 CDV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter CDV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, CDV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays CDV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 CDV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à CDV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et CDV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité de CDV et exceptions

9.1 CDV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, CDV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 CDV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;

- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;

- à un cas de force majeure ou à un événement que CDV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels CDV ne pouvait rien. CDV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est limitée au double

du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et CDV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre CDV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl» (ci-après CDV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. CDV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhésion dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'CDV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'CDV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, CDV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. CDV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'CDV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par CDV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément CDV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez CDV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl
8 rue de Rive
CH-1204 Genève, Suisse
 Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl

8, rue de Rive
 CH - 1204 Genève